

## CLERMONT-FERRAND

Nombre de promu-es par corps, part des femmes, barème, âge moyen :

	Nbre de promouvables	Nbre de promu-es	Nbre de femmes promues	Avis promu-es CE / IPR	Age moyen des promu-es
Agrégé-es	258	28 (77 proposé-es)	14 (50%)	TF / TF*	56 ans
Certifié-es	1197	109	76 (69,7%)	TF / TF*	57,6 ans
CPE	85	9	6 (66,6%)	TF / TF*	58,1 ans
PsyEN	30	2	2 (100%)	TF / TF*	61 ans
PLP	320	29	13 (44,8%)	TF / TF*	59,3 ans
PEPS	146	16	8 (50%)	TF / TF*	58,4 ans

\* TF = Très favorable

Nombre de promu-es par échelon de la Hors-classe :

	Echelon 5	Echelon 6	Echelon 7	Total
Certifié-es	6	27	76	109
CPE	0	3	6	9
PsyEN	0	2	0	2
PLP	0	3	26	29
PEPS	1	5	10	16

Le ministère s'est saisi de la loi de transformation de la fonction publique (TFP) et de la suppression du contrôle paritaire pour les opérations de promotions pour établir de nouvelles conditions d'accès et de nouvelles modalités d'élaboration du tableau d'avancement à la classe exceptionnelle, à compter de la campagne 2024, **sans barème ni recours** ! Le cadrage national est réduit au strict minimum, l'arbitraire le plus débridé peut s'exercer. **La FSU refuse ces modalités opaques et discrétionnaires dans les opérations de gestion des personnels et continue de revendiquer que la classe exceptionnelle soit un débouché de carrière accessible à toutes et à tous.** En termes de pouvoir d'achat, la fin de la classe exceptionnelle correspond à ce qu'était la fin de la hors-classe il y a 30 ans. Les collègues qui parviennent au terme de leur carrière en étant à la hors-classe, selon le principe désormais acté d'un déroulement de carrière sur au moins deux grades, doivent constituer la cible privilégiée des prochaines campagnes de promotion car **ce sont celles et ceux qui tireraient le plus grand bénéfice financier d'une promotion et qui pâtiraient le plus d'une non-promotion, pour leur salaire de fin de carrière et surtout pour leur pension de retraite.**

**Plus que jamais, les syndicats de la FSU revendiquent la déconnexion totale entre avancement et évaluation, comme cela est le cas pour d'autres corps, avec une carrière accélérée pour toutes et tous, pouvant être parcourue sans obstacle de grade.**

### Des promotions très insuffisantes !

Le nombre de promotions possibles pour les corps du second degré ou le nombre d'avis « Très Favorable » restent très insuffisants au regard du nombre de promouvables qui a fortement augmenté et de l'engagement des personnels dans leurs établissements. **Le ministère n'a pas tenu compte de cette évolution liée aux nouvelles modalités de promouvabilité.** Il n'a pas, non plus, été tenu compte des spécificités des académies (effectifs HC, effectifs en fin de grade, poids de l'éducation prioritaire).

## **Un manque de reconnaissance professionnelle !**

Comme nous l'affirmions dès la publication des modalités d'accès à la classe exceptionnelle, un double avis TF n'assure pas un accès à la classe exceptionnelle mais il reste la condition pour pouvoir obtenir ce grade avant la fin de sa carrière. **Refuser de mettre TF à des collègues, c'est donc assumer vouloir leur bloquer l'accès à ce grade. C'est assumer, à terme, une sanction financière qui se répercutera également sur le montant de leur pension.**

Au regard des statistiques fournies par l'administration, nous déplorons et dénonçons le fait que **beaucoup d'évaluateurs, notamment parmi les IPR, aient limité le nombre d'avis « Très Favorable »**, privant ainsi, pour de nombreux collègues, en particulier celles et ceux âgé-es de 60 ans et plus, toute chance d'obtenir la classe exceptionnelle, mais les privant, aussi, de **la juste reconnaissance professionnelle** dont ils devraient avoir droit après une carrière dans l'éducation nationale.

## **Inégalités entre les corps**

On trouve par exemple **17,3% de doubles avis TF chez les certifié.es, 16,4%** chez les CPE, **30,2% chez les agrégé.es** et **33,3%** chez les PsyEN (31,5% chez les PLP, 17,8% chez les PEPS). Ces disparités ne sont pas acceptables.

## **L'avis du SNUEP-FSU**

Le SNUEP-FSU revendique une carrière parcourue sans obstacle de grade. Il continue d'agir, au niveau ministériel, **pour que le taux de promotion à la classe exceptionnelle pour les corps du second degré soit porté au moins à 29 %** (comme dans le 1<sup>er</sup> degré) afin de permettre à toutes et à tous d'atteindre ce grade avant le départ à la retraite. Le SNES-FSU demande également le rétablissement d'un barème qui permettrait la prise en compte de toutes les situations : fins de carrière, éducation prioritaire....

La loi de transformation de la fonction publique (TFP) a supprimé les CAPA de promotions. **Le SNUEP-FSU continue d'exiger son abrogation et le retour du paritarisme pour des opérations de carrières transparentes.**

**Le SNES-FSU revendique une carrière pouvant être parcourue sans obstacle de grade. Comme pour la hors-classe, il est possible de faire de la classe exceptionnelle un débouché de carrière pour tous.**

## **Classe exceptionnelle 2024 : résultats, reclassement, barème et analyses**

Lire notre article : <https://clermont.snupe.fr/bilan-classe-exceptionnelle-2024-statistiques-et-analyses/>